Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20260116-03_2026-DE

Décision relative à la signature d'une proposition financière pour la procédure de reprise de concessions en l'état d'abandon de l'Ancien cimetière de la commune

GESCIME

DECISION MUNICIPALE
N° 03-2026

Le Maire de Saint-Lunaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 prévoyant que le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé, en tout et partie et pour la durée de son mandat, de certaines attributions du Conseil Municipal ;

Vu la délibération n°32/2020 du Conseil Municipal du 27 Mai 2020 donnant délégation au Maire pour passer les Marchés Publics de faible montant en application de l'alinéa 4 de l'article L2122-22 CGCT ;

Vu l'offre commerciale de la société GESCIME, sise 190 rue Robert Castel, 29200 BREST ;

DECIDE

ARTICLE 1 : D'accepter la proposition commerciale de la société GESCIME concernant la procédure de reprise de concessions en l'état d'abandon de l'Ancien cimetière de la commune.

ARTICLE 2 : Le montant de la procédure de reprise est de 16 760 € HT soit 20 112 € TTC.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au Préfet d'Ille-et-Vilaine, insérée au registre des délibérations et publiée dans les mêmes termes que les décisions du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Lunaire, le 16 Janvier 2026

Le Maire,
Michel PENHOUËT

Mairie : Boulevard Flusson – 35800 SAINT-LUNAIRE
e-mail : mairie@saint-lunaire.fr
Tél : 02 99 46 30 51
Site internet : www.saint-lunaire.fr